

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### Projet de ZAC du Hil 3 à Noyal-Châtillon-sur-Seiche

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Hil 3. Ce projet soumis à évaluation environnementale systématique porte sur près de 15 hectares.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 23 septembre 2021.

La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 33 jours consécutifs du :

**Lundi 8 novembre au vendredi 10 décembre 2021 inclus**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

**Par voie électronique** : sur la plateforme: <https://www.registre-dematerialise.fr/2724> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

**Sur support papier au "Point Info"** de l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, Rennes et à l'accueil de l'urbanisme, 3 rue François Chapin, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à concertation pourront également être demandées auprès de Nathalie Lhermitte, cheffe de projets au Service Aménagement, Hôtel de Rennes Métropole, DAUH – Service Aménagement, 4 avenue Henri Fréville, CS 93311, 35031 Rennes Cedex, tel : 02-99-86-62-56.

Le public pourra adresser ou formuler ses **observations et propositions** :

**Par voie électronique** soit sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2724> **soit par courriel**, à l'adresse [zac.lehil3@rennesmetropole.fr](mailto:zac.lehil3@rennesmetropole.fr) accompagnées de la mention : " projet de ZAC du Hil 3- participation du public par voie électronique"

**Sur les registres papier** mis à disposition avec les supports papier déposés au "Point Info" de Rennes Métropole et à l'accueil de l'urbanisme de la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être approuvé, ou ne pas l'être, par délibération du conseil métropolitain de Rennes Métropole.

À partir de la publication de cette délibération et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision seront consultables sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/2724>

Le présent avis **sera mis en ligne** sur le site internet de Rennes Métropole, **publié** dans la presse locale et **affiché** à l'Hôtel de Rennes Métropole et à l'accueil de l'urbanisme de la Mairie de de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Fait à Rennes, le 18/10/2021

*Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-Président délégué au commerce,  
à l'artisanat et aux zones d'activités*

*Jean-Marc LEGAGNEUR*

